

COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 12 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 06 mars s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand- SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - DAUIAC Rémi - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia -CABALLERO Katia - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Sylvie TRONCHE donne pouvoir à Bertrand COMBEAU - Yannick FATIN donne pouvoir à Maryse AMBERT - Christophe DOUBLET donne pouvoir à Rémi DAURIAC - Jérôme CALVET donne pouvoir à Katia CABALLERO - Christophe PATEYTAS

Secrétaire de séance : Stéphane GRANGE

Del n° 11/2024 :

OBJET : Approbation du compte de gestion 2023 du budget Principal de la Commune

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Madame le Maire propose de se prononcer sur l'approbation du compte de gestion. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'**APPROUVER** à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

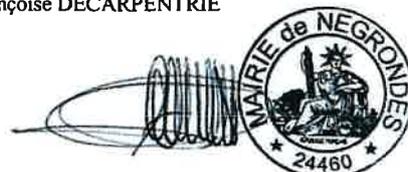
-d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cet objet.

Certifiée exécutoire

compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 14 Mars 2024
et de sa publication le 14 Mars 2024
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE

Pour extrait conforme, le 13 Mars 2024
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0



COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 12 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 06 mars s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand- SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - DAURIAC Rémi - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - CABALLERO Katia - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Sylvie TRONCHE donne pouvoir à Bertrand COMBEAU - Yannick FATIN donne pouvoir à Maryse AMBERT - Christophe DOUBLET donne pouvoir à Rémi DAURIAC - Jérôme CALVET donne pouvoir à Katia CABALLERO - Christophe PATEYTAS

Secrétaire de séance : Stéphane GRANGE

Del n° 12/2024 :**OBJET : Approbation du compte administratif 2023 du budget Principal de la Commune**

Madame le Maire présente à son Conseil Municipal les chiffres du compte administratif 2023 qui laissent ressortir les clôtures suivantes :

Fonctionnement :

Dépenses	463 484,53 €
Recettes	608 600,67 €
Excédent de clôture :	145 116,14 €
Résultat antérieur :	431 600,31€

Investissement :

Dépenses	274 223,22 €
Recettes	76 818,09 €
Résultat d'investissement :	-197 405,13 €
Résultat antérieur :	131 212,15 €

RAR :

Dépenses	90 650 €
Recettes	150 162,75 €
Résultat des RAR	59 512,75 €

Le Conseil Municipal désigne Mr Claude CAMELIAS, en sa qualité de doyen d'âge, afin qu'il préside et qu'il fasse voter le compte administratif 2023.

Hors de la présence de Madame le Maire conformément à l'article L 2121-14 du CGCT et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-**CONSTATE** que le Compte Administratif 2022 est conforme au compte de gestion établi par le comptable du Trésor.

-**APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Principal Communal pour l'année 2023.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée exécutoire

compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 14/03/2024

et de sa publication le 14/03/2024

Le Maire

Françoise DECARPENTRIE



Pour extrait conforme, le 13 Mars 2024

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Françoise DECARPENTRIE



COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 12 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 06 mars s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand- SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - DAUJIAC Rémi - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia -CABALLERO Katia - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Sylvie TRONCHE donne pouvoir à Bertrand COMBEAU - Yannick FATIN donne pouvoir à Maryse AMBERT - Christophe DOUBLET donne pouvoir à Rémi DAURIAC - Jérôme CALVET donne pouvoir à Katia CABALLERO - Christophe PATEYTAS

Secrétaire de séance : Stéphane GRANGE

Del n° 13/2024 :

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget Principal de la Commune :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5 relatifs à l'affectation des résultats par l'assemblée délibérante après consultation des résultats définitifs

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	145 116.14
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	431 800.31
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	576 716.45
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-66 192.98
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	59 512.75
Besoin de financement F. = D. + E.	6 680.23
AFFECTATION =C. = G. + H.	576 716.45
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	6 680.23
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	570 036.22
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

AFFECTE l'excédent global de fonctionnement de 576 716,45 € au budget principal 2024 comme suit :

- 570 036,22 € au compte R 002 « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement
- 6 680,23 € au compte R 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement

AR Prefecture

024-212403083-20240312-DELIB13_2024-DE

Reçu le 14/03/2024

REPORTE le déficit d'investissement de 66 192,98 € au compte D001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de la section d'investissement au budget principal 2024

Votants :14

Pour :14

Contre :0

Abstention :0

Certifiée exécutoire

compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 14/03/2024
et de sa publication le 14/03/2024

Le Maire

Françoise DECARPENTRIE



Pour extrait conforme, le 13 mars 2024

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Françoise DECARPENTRIE

